

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation des référentiels de validation des
compétences associés aux métiers de «Jardinier/Jardinière
d'entretien», «Magasinier/Magasinière», «Ouvrier
Boulangier-Pâtissier/Ouvrière Boulangère-Pâtissière»,
«Monteur/Monteuse en chauffage sanitaire», «Peintre
industriel/Peintre industrielle», «Fontainier/Fontainière»,
«Découpeur/Désosseur/Découpeuse/Désosseuse» et
«Monteur/Monteuse frigoriste» dans le cadre de l'accord de
coopération du 21 mars 2019 conclu entre la Communauté
française, la Région wallonne et la Commission
communautaire française relatif à la validation des
compétences**

A.Gt 01-10-2020

M.B. 14-10-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 mai 2019 portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la validation des compétences conclu le 21 mars 2019 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Considérant l'accord de coopération du 21 mars 2019 conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la validation des compétences ;

Considérant l'approbation du Comité Directeur du Consortium de Validation des compétences respectivement les 3 octobre 2018, 8 mai 2019, 26 juin 2019, 19 décembre 2019, 5 février 2020 et 25 mars 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement de la Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les référentiels de validation des compétences relatifs aux métiers de «Jardinier / Jardinière d'entretien», «Magasinier / Magasinière», «Ouvrier Boulangier-Pâtissier / Ouvrière Boulangère-Pâtissière», «Monteur / Monteuse en chauffage sanitaire», «Peintre industriel / Peintre industrielle», «Fontainier / Fontainière», «Découpeur / Désosseur / Découpeuse / Désosseuse» et «Monteur / Monteuse frigoriste» sont approuvés comme suit :

Métier	Titres	Code
Jardinier/Jardinière d'entretien SFMQ	UC : Réaliser les travaux de préparation, entretenir une pelouse, planter des surfaces paysagères, contrôler la végétation et appliquer la lutte intégrée.	JARDIENT
Magasinier/Magasinière SFMQ	UC1 : Réceptionner, stocker, préparer et expédier des commandes	MAGA-1
Ouvrier Boulanger- Pâtissier/Ouvrière Boulangère-Pâtissière SFMQ	UC1 : Réaliser les produits de boulangerie	BOULPAT-1
	UC2 : Réaliser les pâtisseries	BOULPAT-2
Monteur/Monteuse en chauffage sanitaire SFMQ	UC1 : Exécuter le montage d'une installation d'éléments rigides assemblés par emboîtement	MONTCHAUFSAI-1
	UC2 : Exécuter le façonnage et le placement de tuyauteries métalliques, synthétiques et d'acier fileté	MONTCHAUFSAI-2
	UC3 : Exécuter le placement et le raccordement d'appareillage de chauffage	MONTCHAUFSAI-3
	UC4 : Exécuter le façonnage et le placement de conduites d'évacuation des eaux usées, placement et raccordement d'appareils sanitaires	MONTCHAUFSAI-4
Peintre industriel/Peintre industrielle SFMQ	UC1 : Réaliser le traitement manuel d'une surface	PEINT INDU-1
	UC2 : Réaliser le traitement d'une surface par pistelage haute pression	PEINT INDU-2
	UC3 : Réaliser la préparation d'une surface par projection d'abrasifs	PEINT INDU-3
	UC4 : Réaliser le traitement d'une surface par métallisation	PEINT INDU-4
	UC5 : Réaliser le traitement d'une surface par pistelage pneumatique	PEINT INDU-5
	UC6 : Réaliser le traitement d'une surface par thermo-laquage	PEINT INDU-6
Fontainier/Fontainière	UC1 : Assembler et poser des canalisations dans une tranchée	FONTAIN1

Métier	Titres	Code
	UC2 : Assembler et poser un raccordement chez le client final	FONTAIN2
Découpeur/Désosseur Découpeuse/Désosseuse SFMQ	UC1 : Découper et désosser des bovins ou chevalins	DECDES-1
	UC2 : Découper et désosser des porcins	DECDES-2
	UC3 : Découper et désosser des ovins ou caprins	DECDES-3
	UC4 : Découper et désosser des gibiers et volailles	DECDES-4
Monteur/Monteuse frigoriste SFMQ	UC1 : Monter et raccorder une tuyauterie et ses composants frigorifiques par brasage ou au moyen de raccords mécaniques	MONTFRIG-1
	UC2 : Placer les canalisations électriques, raccorder les parties électriques des composants ainsi que les circuits au niveau du tableau électrique	MONTFRIG-2

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement de la promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY